

REUNION du 16 FEVRIER 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 février 2011 à 20 h sous la présidence de M. DUCOUT, Maire, en présence de tous les élus à l'exception de M. PERES et Mmes GRIHON et LARTIGUE excusés.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. GOURGUES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par M. Gilles DUCOUT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Sections	Résultat de clôture Exercice 2009	Part affectée à Investissement 2010	Résultat de L'exercice 2010	Résultat de clôture 2010
Compte administratif principal COMMUNE				
Investissement	-208 124.73		261 735.27	53 610.54
Fonctionnement	875 794.33	- 746 344.73	469 625.39	599 074.99
Total	667 669.60		731 360.66	652 685.53
Compte administratif CAMPINGS				
Investissement	34 286,08		59 141.57	93 427.65
Fonctionnement	102 241,12		55 433.62	157 675.06
Total	136 527,50		114 575.21	251 102.71
Compte administratif EAU-ASSAINISSEMENT				
Investissement	2 408,42		- 46 237.45	- 43 829.03
Fonctionnement	203 573,16		121 342.41	324 915.57
Total	205 981,58		75 104.96	281 086.54
Compte administratif LOTISSEMENT Baresquit				
Investissement	- 17 747,01		0	- 17 747,01
Fonctionnement	154 291,36	0,00	- 51 578.03	102 713.33
Total	136 544,35		- 51 578.03	84 966.32
Compte administratif LOTISSEMENT Stade				
Investissement	183 221,84		- 183 221.84	0
Fonctionnement	- 501,12	0,00	264 630.29	264 129.17
Total	182 720,72		81 408.45	264 129.17
Compte administratif LOTISSEMENT ARTISANAL de DARDAS				
Investissement	- 9 103,45		9 103,45	0
Fonctionnement	31 786,82	0,00	16 760.17	48 546.99
Total	22 683,37		25 863.62	48 546.99

LOTISSEMENT ARTISANAL				
De la GRAVIERE				
Investissement	0		112 423.62	112 423.62
Fonctionnement	0		- 120.03	- 120.03
Total	0		112 303.59	112 303.59
Total général	1 352 127,12	- 746 344.73	1 089 038.46	1 694 820.85

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION des COMPTES de GESTION 2010

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AMENAGEMENT CAMPING LA PASSERELLE 3° tranche

RESULTAT d'APPEL d'OFFRES

Monsieur le Maire informe les élus du résultat de l'appel d'offres concernant les travaux de viabilité d'une 3^{ème} tranche d'emplacements mobil-home au camping la Passerelle.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot voirie – LAFITTE TP pour 13.770.50 € HT
 Lot eau-assainissement – CEGETP pour 26.629.00 €HT

RESULTAT d'APPELS d'OFFRES TRAVAUX DIVERS

Monsieur le Maire-adjoint fait le compte-rendu des appels d'offres réalisés pour divers travaux de bâtiment, dont les résultats sont les suivants :

- Rénovation façades école des filles :
 - Marché attribué à Entreprise LACOSTE Lit-et-Mixe pour 34.058.45 € HT
- Réfection logement Place du Château d'eau :
 - Maçonnerie plâtrerie: marché attribué à IMMOTECH St Julien pour 9.923.44 € HT
 - Menuiserie : marché attribué à IMMOTECH St Julien pour 4.460.17 € HT

- Electricité : marché attribué à CAMPET St Julien pour 5.381.30 € HT (partie est)
Et 2.117.70 € HT (partie ouest)
- Aménagement bar-grill du camping Lette
 - Maçonnerie : marché attribué à LALANNE St Julien pour 16.986.78 € HT
 - Charpente : marché attribué à LAPORTE St Julien pour 10.586.78 € HT
 - Menuiserie : marché attribué à MASSE Bernard Mézos pour 6.910.00 € HT
 - Plomberie sanitaire : marché attribué à SIMAO Victor pour 7.848.90 € HT

Les marchés ont été signés par Monsieur le Maire conformément à la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 03 avril 2008.

AIRE de CAMPING-CARS à CONTIS

MISE en PLACE d'une BARRIERE avec SYSTEME de PAIEMENT AUTOMATIQUE

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la consultation faite pour la fourniture d'un système de paiement automatique à l'entrée de l'aire des camping-cars. Parmi les 5 propositions reçues, URBAFLUX a été retenu pour la fourniture d'une barrière au prix de 31.294.30 € TTC.

AIRE de CAMPING-CARS à CONTIS

TARIFS de STATIONNEMENT à COMPTER de 2011

Monsieur le Maire expose que la mise en place d'une barrière avec système de paiement automatique sera effective avant la saison estivale 2011 et propose de réviser les tarifs de stationnement des camping-cars sur cette aire.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit les tarifs applicables **à compter du 1^{er} avril 2011** :

- **11 € par jour (24 h)** pendant les mois de juin, juillet, août et septembre
- **7 € par jour (24 h)** pendant les mois de mars, avril, mai, octobre et novembre
- **Gratuit** pendant les mois de décembre, janvier et février
-

AMENAGEMENT de la TRAVERSE d'AGGLOMERATION sur le CD 652

CONVENTION avec le DEPARTEMENT

Le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la RD 652 comprenant une voie verte (cyclable et piétonne) à l'ouest, la voie de circulation et un trottoir à l'est ont fait l'objet d'un groupement de commande avec la communauté des communes, et seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre du Conseil Général des Landes.

Il donne lecture de la convention proposée par le département fixant notamment les conditions financières de l'opération, à savoir :

- Montant des travaux 185.000 € HT + 36.000 € TVA
- participation Département 110.000 €
- part communale 75.000 € + 36.000 € TVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE les termes de la convention proposée,
- DELEGUE Monsieur le Maire pour la signature de ce document.

Des crédits suffisants seront inscrits au Budget Primitif 2011.

VENTE du LOT n° 1 au LOTISSEMENT ARTISANAL « LA GRAVIERE »

Le Conseil Municipal,

Vu la soumission d'acquéreur déposée par M. Pascal MARKOVIC, carrossier peintre, né le 27 mars 1971 à Léhon, domicilié 1981 route de Contis 40170 ST JULIEN-en-BORN,

Vu l'arrêté municipal du 25 janvier 2011 autorisant la vente des lots avant exécution des travaux de finition du lotissement artisanal « La Gravière »,

Vu la délibération du 17 novembre 2010 fixant le prix de vente du terrain,

Considérant la promesse de vente signée le 13 décembre 2010,

DECIDE :

- d'aliéner aux conditions du cahier des charges du lotissement artisanal « La Gravière », au

profit de **M. Pascal MARKOVIC**, le lot n° 1 de ce lotissement, d'une contenance de **1547 m²**, pour le prix de **35.581,00 € hors taxe** (trente cinq mille cinq cent quatre vingt un euros hors taxe), **soit 42.554,88 € TTC**(quarante deux mille cinq cent cinquante quatre euros 88 Cts TTC)

- l'acte de vente à établir par Me PETGES, Notaire à Castets, détenteur du cahier des charges, devra être signé par l'acquéreur dans un délai maximum fixé au 15 août 2011.
- Monsieur le Maire est délégué pour la signature de cet acte.

VENTE du LOT n° 32 au LOTISSEMENT du STADE

Le Conseil Municipal,

Vu la soumission d'acquéreur déposée par Mme Diane HUGHESDON, retraitée, né le 03 septembre 1953 à Paulton (Angleterre), domiciliée 22 rue de la Tuilerie 40170 MEZOS,

Vu l'arrêté municipal du 13 octobre 2009 autorisant la vente des lots avant exécution des travaux de finition du lotissement communal du Stade,

Vu la délibération du 17 décembre 2008 fixant le prix de vente du terrain,

Vu la délibération du 29 avril 2009 fixant les conditions de réservation des lots,

Considérant la promesse de vente signée le 08 février 2011,

DECIDE :

- d'aliéner aux conditions du cahier des charges du lotissement du Stade, au profit de **Mme Diane HUGHESDON**, le lot n° 32 de ce lotissement, d'une contenance de **721 m²**, pour le prix de **48.307,00 € hors taxe** (quarante huit mille trois cent sept euros hors taxe), **soit 57.775,17 € TTC**(cinquante sept mille sept cent soixante quinze euros 17 Cts TTC)
- l'acte de vente à établir par Me PETGES, Notaire à Castets, détenteur du cahier des charges, devra être signé par l'acquéreur dans un délai maximum fixé au 15 août 2011.
- Monsieur le Maire est délégué pour la signature de cet acte.

VENTE de PINS COMMUNAUX sur APPEL d'OFFRES

Après avis de la Commission de la Forêt, le Conseil Municipal décide de mettre en vente sur appel d'offres le MERCREDI 02 MARS 2011 à 10 h à la Mairie, TROIS lots de pins pris dans le domaine communal non soumis au régime forestier.

Composition des lots :

Lot 1 - 560 pins en coupe rase à Couquillat

Lot 2 - 508 pins et 22 pins morts en coupe rase à Mahourat

Lot 3 - 464 pins en coupe rase à Moureyre

Le règlement de cette vente s'effectuera 20 % au comptant, 40 % à 3 mois, 40 % à 6 mois.

Sont désignés pour assister Monsieur le Maire lors de cette vente, les membres de la commission de la Forêt : MM. PERES, VIGNES, BADET, FROUSTEY D., LAPEYRE.

ORGANISATION DE SPECTACLES CULTURELS

CONTRAT AVEC Compagnia dell'Improvviso

Le Maire rappelle le programme culturel retenu pour l'année 2011 et donne lecture du contrat proposé par le producteur **Compagnia dell'Improvviso**, domicilié 1 rue du Chateaudun 34700 LODEVE pour le spectacle intitulé « ETRE ou NE PAS ETRE » de Luca Franceschi organisé le 27 mai 2011 au Phare de Contis (ou en cas d'intempéries à la Salle des Fêtes), pour un montant de 1 800,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE les termes du contrat,
- DELEGUE Monsieur le Maire pour la signature de ce contrat.

Des crédits suffisants seront inscrits au Budget Primitif 2011.

AMENAGEMENTS CONTIS – PLAN-PLAGE

Le Maire fait part au Conseil de l'examen du dossier par le GIP littoral qui a défini les dépenses éligibles aux aides plan-plage et celles susceptibles de recevoir d'autres subventions.

Le projet pourrait être scindé en 2 parties : la première tranche concernerait la façade océane, soit les améliorations des accès plage, le belvédère central et le parking sur la propriété ONF dans un dossier présenté en 2011. La deuxième partie consisterait à aménager la maison de la station et les abords du Courant avec construction d'une halle couverte. Après avoir rencontré les responsables de l'ONF pour affiner le projet de parking en sous bois, il conviendra de préparer les demandes de subvention pour la fin du mois de mars. Concernant le volet réglementaire, la nécessité d'une étude d'impact et d'une enquête publique sera également étudiée. Les travaux pourraient débuter en septembre.

CONSTRUCTION UNITES de VIE par le CCAS

Le projet de construire 4 logements pour personnes âgées au quartier de la Gare a fait l'objet d'une estimation financière. Le coût total de l'opération est évalué à environ 365.000 € HT. Un appel d'offres sera prochainement réalisé. Le CCAS, maître d'ouvrage, prévoit un emprunt de 160.000 à 190.000 € pour financer ce projet qui sera couvert par les loyers.

QUESTIONS DIVERSES

- BAR-GRILL du CAMPING LA LETTE : La candidature de MM. DUSSEY et SCHMITZ a été retenue par la Commission, compte tenu des références présentées en matière de restauration et d'évènementiel.
- La Cour d'appel a confirmé le rejet des recours déposés par la SCI Laulau et M. De Luze concernant leurs parcelles de Contis devenues inconstructibles au PLU.
- Le recensement des concessions au cimetière en cours pourrait libérer environ 40 emplacements. Les formalités se poursuivent.
- Prochaine réunion du Conseil municipal le 30 mars